CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E20353** **VALABLE JUSQU'AU** **17/07/2027**

ÉDITÉ LE 25/05/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 20/06/1991

Raison sociale : CONCEVOIR BATIR MAINTENIR

Forme juridique : SASU
DEPUIS LE 05/05/2026

Capital : 100 000

26 RUE CONDORCET
95150 TAVERNY

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC PONTOISE

Siret : 382 249 530 00058

Code NACE : 4399C

Numéro caisse de congés payés : 2103315

Assurance Responsabilité Travaux :
SMABTP H90824M1244000/001608913

Assurance Responsabilité Civile :
SMABTP H90824M1244000/001608913

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/03/2026

Téléphone : 01 64 05 30 74 **Fax :**

Portable : 06 21 16 10 44

Responsabilité légale :
MENDES BRUNO PRÉSIDENT

Site Internet : http://www.cbm-btp.com

E-mail : contact@cbm-btp.com

Effectif moyen : 28 **Tranche de classification :** EFF3 **Chiffre d'affaires H.T. :** 7 788 897 **Tranche de classification :** CA7

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
1312	Terrassements - fouilles (Technicité confirmée)	6	18/07/2023
1321	Canalisations d'assainissement (Technicité courante)		18/07/2023
2112	Maçonnerie et ouvrages en béton armé (Technicité confirmée)	22	18/07/2023
	Nombre total de qualifications : 3		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

25/05/2026 15:47

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.